



HAL
open science

La construction patrimoniale au prisme de l'histoire

Vincent Cousseau

► **To cite this version:**

Vincent Cousseau. La construction patrimoniale au prisme de l'histoire. Edwige Garnier et Frédéric Serre. Patrimoine, Identité et Développement territorial, Editions La Librairie des territoires, p.35-53, 2015, 9791090369078. halshs-01240749

HAL Id: halshs-01240749

<https://shs.hal.science/halshs-01240749>

Submitted on 9 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La construction patrimoniale au prisme de l'histoire

Vincent Cousseau – Maître de conférences en histoire, Criham-université de Limoges

Dans sa définition primordiale, le patrimoine correspond au bien hérité des Pères et considéré par un groupe comme devant être légué aux générations suivantes. La notion de patrimoine fait ainsi entrer en interaction un passé, temps de production effectif de l'objet, un présent, temps de sa reconnaissance comme trace digne d'être conservée et un avenir, temps de la transmission. Tout processus de patrimonialisation s'inscrit donc dans une dimension chronologique et irréductiblement dans un rapport à l'histoire.

Le patrimoine se décline aujourd'hui dans de nombreux domaines, dont la légitimité est plus ou moins récente: patrimoine artistique, monumental, archéologique, naturel, gastronomique... Dans cette véritable « extension du domaine du patrimoine », tout ce qui nous est parvenu des générations précédentes et tout ce que nous produisons peut être amené à devenir patrimonial pour peu qu'une valeur lui soit accordée et que se fasse jour une volonté de conservation. Mais qu'est-ce qui, dans l'accumulation des expériences humaines, mérite vraiment d'être conservé et valorisé ? Le rapport entretenu au passé fournit une clé essentielle de compréhension et une série de réponses. En effet, le patrimoine n'est ni une donnée ni un stock, mais une construction sociale négociée, résultat de mémoires mouvantes (Sire 2005). Des objets considérés sans intérêt à une époque donnée, peuvent être protégés à une autre. Ainsi nous pouvons observer, dans nos campagnes, des sarcophages antiques reconvertis en bacs à fleur voire en abreuvoirs. Ils sont non seulement les témoins d'un temps révolu où les morts bénéficiaient de sépultures élaborées mais aussi d'un temps proche où ces blocs rocheux n'avaient d'autre valeur que pratique. Et que dire de ces paysans qui dépouillèrent de ses pierres l'aqueduc alimentant Nîmes pour construire des murets, ou bien ces Romains du Moyen-Âge qui se servirent des pierres du Colisée pour bâtir leurs demeures ? Le patrimoine n'existe que parce qu'un regard le construit comme tel, et procède à la sélection des objets dignes d'être conservés, protégés et transmis. Comme le résumait André Chastel, « aucun élément patrimonial n'a de sens en dehors des sociétés intéressés ». Ce qui est considéré aujourd'hui comme ayant une valeur patrimoniale ne l'a pas toujours été, et ne le sera peut-être pas demain.

Une fois un objet ou un édifice estimé digne d'être préservé, se pose la question de sa protection et si possible de sa valorisation. L'expression de « patrimoine historique » s'impose dans les années 1960 et reste attachée d'abord aux édifices, en particulier publics. Une fois leur caractère patrimonial reconnu, on leur accole le qualificatif de « monument historique » pour signaler leur valeur historique et esthétique. Cette expression, si l'on s'y attarde, est révélatrice de la fonction de témoignage attribuée aux édifices patrimoniaux.

En effet, le terme de « monument »¹ est à la fois empreint de sacralité et chargé d'un rapport à la mémoire. Il est significatif que l'expression apparaisse pour désigner la Bastille en 1790, à l'époque de sa démolition. Ainsi la forteresse, bien que dépourvue à l'origine de toute intention monumentale, acquiert a posteriori la qualité de « monument » pour les révolutionnaires : c'est le regard contemporain qui le construit comme objet politique et d'histoire². L'extension de l'expression de « monument historique » aux édifices patrimoniaux est tout à fait judicieuse, en ce sens où elle reconnaît que tout édifice doit sa valeur patrimoniale à son inscription dans un régime d'historicité. Car s'il n'est pas de patrimoine sans histoire, c'est bien nos représentations actuelles du passé qui justifient ce qui en relève ou non. C'est pourquoi on ne peut jamais considérer que les politiques du patrimoine vont de soi, bien qu'elles aient tendance à se donner comme une évidence (Guillaume 1990). Se placer sur le terrain en apparence consensuel du développement ne doit pas faire oublier que « faire patrimoine » est tout sauf neutre et met en jeu des données sous-jacentes.

Dans un premier temps, nous examinerons comment la notion de patrimoine s'est lentement élaborée à partir de la Renaissance, avant de prendre consistance à la fin du XVIIIe siècle, de s'étoffer au cours des XIXe et XXe siècles et enfin de se généraliser après la seconde guerre mondiale. Nous verrons ensuite comment s'articulent patrimonialisation et histoire dans nos sociétés contemporaines. Celles-ci sont placées face à une double injonction : d'une part de conservation et de transmission vis-à-vis des générations suivantes, d'autre part, et de plus en plus, de valorisation. L'inflation patrimoniale trouve pour partie sa source dans les transformations accélérées de la société française, avec la disparition de la civilisation rurale après 1945 et le déclin du monde industriel à partir des années 1970. Mais loin d'être simplement nostalgie, la passion collective pour le patrimoine est aussi un lieu d'investissement du politique, un moteur de développement du tourisme et enfin du maintien du lien social autour d'une histoire commune. Enfin, à travers deux exemples actuels, les gares rurales en Limousin et une nécropole allemande de Sedan, nous évoquerons quelques difficultés de la patrimonialisation de ces édifices en lien avec la perception de leur signification historique.

¹ Le terme de « monument » vient du latin « monumentum », et dérive du latin « monere », soit « avertir ». Tout « monument » comprend donc un dispositif mémoriel intentionnel primitif.

² Choay, F., « Le patrimoine en questions », *Esprit*, novembre 2011 : 195.

1°) Le développement historique de la notion de patrimoine

La prise de conscience patrimoniale, de la Renaissance à nos jours

La Renaissance constitue à maints égards une période décisive dans la reconnaissance des productions culturelles du passé, en l'occurrence de l'Antiquité. En plus de la redécouverte des textes gréco-romains, qui en constitue la matrice, émerge un nouvel intérêt pour l'art antique, en particulier la statuaire et l'architecture. Cette première forme de patrimonialisation naît en Italie, où humanistes et artistes ont sous leurs yeux les traces de la civilisation romaine. La concentration de vestiges à Rome constitue un puissant attrait pour des voyageurs à la recherche des splendeurs du passé. Avec le début du cycle des guerres d'Italie en 1494, le voyage dans la ville éternelle s'impose progressivement dans le paysage culturel des élites européenne, française et anglaise en particulier. Passé le rôle pionnier de Rome, l'attrait s'étend bientôt au reste de l'Italie puis à d'autres régions et villes d'Europe de l'ouest. Le voyage à visée culturelle et artistique est distinct du voyage à portée ethnographique, qui se développe en Europe même (à l'image de Montaigne en Italie³) et surtout hors du continent à la faveur de l'expansion outre-mer. Les centres d'intérêt des voyageurs apparaissent dans les guides de voyage. Ceux-ci développent et révèlent une attention pour les bâtiments singuliers, associés au prestige et à l'histoire des villes décrites. La littérature de voyages, qui s'épanouit aux XVIIe et XVIIIe siècles, participe ainsi à la construction du regard patrimonial.

Les objets (meubles, statues, tableaux, médailles...) bénéficient d'un intérêt précoce qui tient à leurs caractéristiques propres : dans la mesure où ils sont faciles à conserver et qu'ils n'entraînent pas de frais d'entretien, ils disposent d'une valeur d'échange. Les œuvres d'art du Quattrocento italien contribuent à l'éclosion d'un premier marché de l'art, organisé autour de petits cercles de connaisseurs issus des cours ou des élites urbaines de la péninsule. De fil en aiguille des collections privées se constituent, notamment la fameuse collection d'Alexandre Farnèse à partir de 1543 ou encore celle des Médicis à Florence, mise en valeur dans la tribune des Offices (1580). A partir de la seconde moitié du XVIe siècle, l'intérêt commence également à se porter sur les « antiquités nationales », comme on le constate en Angleterre. Savants et « antiquaires » commencent alors à rassembler, selon des critères variables, des objets conçus comme remarquables dans des « cabinets de curiosités ». De façon dispersée, un long travail d'inventaire s'engage. Des experts font leur apparition dans différents domaines, de la numismatique au mobilier, de la sculpture à la

³ *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse & l'Allemagne en 1580 & 1581, Avec des Notes par M. de Querlon*, Le Jay, Rome et Paris, 1774.

peinture. Les objets antiques exercent un attrait redoublé au XVIIIe siècle à la faveur de nouvelles trouvailles archéologiques. Ainsi les fouilles des sites d'Herculanum, puis de Pompéi à partir de 1748, produisent des effets multiples. Les investigations posent toute une série de questions, tant sur la façon de les organiser que sur le statut des objets découverts et leur conservation.

Dans le domaine architectural, on s'attache peu aux édifices anciens dans le royaume de France, surtout si leur présence entrave des projets de remaniement. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle les destructions intentionnelles sont légion et ne font guère l'objet de réprobation. L'un des principaux épisodes de ce mouvement est ordonné par Richelieu en 1626, avec le démantèlement de nombreux châteaux et fortifications non situés en zone frontalière. La mesure est directement liée à l'affirmation de l'Etat absolu, qui cherche par ce moyen à prévenir les troubles fomentés par une noblesse agitée. L'objectif d'ordre public, devenu consensuel ultérieurement, explique sans doute que cette vaste entreprise de démolition n'ait fait l'objet d'aucune déploration. Dans le même état d'esprit, Louis XIV fait détruire en 1677 l'un des ouvrages du royaume le mieux conservé de l'antiquité. Les « Piliers de Tutelle » de Bordeaux sont démolis pour être remplacés par une extension du château Trompette, afin de mieux surveiller une ville frondeuse. Au siècle suivant, l'esprit de conservation ne souffle pas davantage sur Louis XV, qui laisse démolir une galerie renaissance du château de Fontainebleau décorée par Primatice. Malgré tout, au tournant des XVII et XVIIIe siècles, émerge timidement une prise de conscience de la valeur des réalisations anciennes. D'aucuns commencent à dresser des plans descriptifs de monuments et à rédiger des commentaires et interprétations. Apparaissent alors les premiers antiquaires français illustres, notamment Roger de Gaignières (1642-1715) qui déploie une formidable énergie pour dresser un catalogue de milliers d'images (vues topographiques, tombeaux, vitraux, portraits...) ⁴. Il ne parvient pourtant pas à convaincre Louis XIV de faire soumettre les édifices en péril à un premier contrôle et de différer leur démolition, ne serait-ce que le temps d'en faire le relevé. Son œuvre est bientôt suivie par Bernard de Montfaucon (1655-1741), à l'origine de l'impressionnant catalogue des *Monuments de la Monarchie française* ⁵. Durant les deux dernières décennies du XVIIIe siècle paraissent des ouvrages associant texte et images et relevant d'une démarche scientifique affinée. La préservation n'est toutefois pas encore à l'ordre du jour comme politique publique, l'accumulation de savoirs livresques restant l'objectif. Chemin faisant, quelques réalisations bénéficient d'une protection, comme la fontaine des Innocents. Cette

⁴ François-Roger de Gaignières, collectionneur et antiquaire, a rassemblé de nombreux manuscrits en grande partie conservés à la B.N.F dans la Collection Gaignières.

⁵ Bernard de Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, 5 volumes, 1729-1733.

œuvre de Lescot décorée par Goujon (1549) est épargnée lors de la destruction du cimetière, soigneusement déplacée puis réaménagée (1788).

La Révolution française marque une profonde évolution dans le regard porté sur les réalisations artistiques du passé, leur rôle et leur protection. Elle se construit dans un rapport neuf au passé, Rabaut Saint-Etienne résumant de façon limpide la position commune par la fameuse formule « notre histoire n'est pas notre code ». Cette conception politique portée sur l'avenir et revendiquant une rupture avec la tradition rétroagit nécessairement sur le regard porté sur les productions du passé. Les hommes de la Révolution, en particulier sous la République, ont éprouvé de la méfiance envers une production artistique et monumentale qui était l'apanage d'une aristocratie ou d'une monarchie honnies. Une composante de la période est ainsi le rejet viscéral des symboles de la féodalité et de l'Ancien Régime. Les destructions commencent avant même la Révolution avec les mouvements anti-seigneuriaux et se poursuivent à l'été 1789 lors de la Grande Peur. Mais ce sont celles commises en milieu urbain qui suscitent une prise de conscience. Si la démolition de la sinistre forteresse de la Bastille n'émeut personne, des pillages retentissants, comme celui des tombes royales de la basilique Saint-Denis, provoquent l'indignation. L'abbé Grégoire parle alors devant la Convention de « vandalisme » le 10 janvier 1794, utilisant le mot pour détruire la chose (Boulad-Ayoub 2012). Dès lors l'adoption de mesures de sauvegarde donne un coup d'arrêt au phénomène.

Les autorités révolutionnaires ont rapidement été confrontées à de nouvelles responsabilités. Avec la confiscation des biens du clergé (novembre 1789), la Nation devient dépositaire de nombreux édifices religieux et d'objets afférents. Bientôt s'y ajoutent les biens de la famille royale et ceux saisis aux émigrés, dans un temps où l'on considère que se retirer de la communauté nationale empêche d'y exercer son droit de propriété. Tous ces biens, désormais propriété de l'Etat, créent des obligations et font naître l'idée de l'existence d'un patrimoine collectif. Ainsi le Comité d'Instruction Publique, présidé par Condorcet, la Commission des Monuments puis la Commission des Arts développent une première méthodologie de la conservation, en établissant des critères ainsi que le principe d'un inventaire. L'Instruction de l'An II explique en particulier aux administrateurs comment inventorier et conserver. La période révolutionnaire est donc bien celle de la naissance de la notion de « patrimoine national », expression apparue dès l'automne 1790. De larges pans de la production artistique et monumentale identifiés, protégés sont bientôt exposés. L'ouverture au public de collections privées existait déjà dans l'Europe des Lumières, mais désormais il s'agit de collections publiques, comme au Louvre ouvert le 10 août 1793, un an après la chute de la monarchie. Aujourd'hui oublié, le musée des Monuments Français d'Alexandre Lenoir, créé à partir d'un dépôt réuni en 1795, connaît un franc succès. Il est significatif que ce

musée, quoique très fréquenté, soit dissous sous la Restauration en 1816, régime monarchique qui s'accompagne d'un recul de la notion de patrimoine national, au profit d'une notion élitiste et privatisée.

C'est au sein du mouvement romantique que renaît une conscience patrimoniale, en particulier grâce à Charles Nodier et au Baron Taylor, auteurs des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*. La diffusion des magnifiques planches, de 1820 à 1878, contribue à sensibiliser l'opinion éclairée à la beauté des monuments des provinces et à l'existence de monuments oubliés et en péril. Le pays fait alors face à de véritables associations de spéculateurs, que l'opinion désigne sous le nom de « Bandes Noires », et dont le seul et unique objectif est l'enrichissement immédiat par la démolition ou le morcellement de châteaux ou d'abbayes. Face à ces atteintes, le jeune Victor Hugo publie en 1834 deux pamphlets grinçants sous le titre évocateur de *Guerre aux démolisseurs !*

Sous la monarchie de Juillet, le retour au pouvoir d'une élite plus libérale marque une nouvelle étape dans la définition et la protection du patrimoine, quoi que timide au départ. Un jeune homme, Ludovic Vivet, est désigné inspecteur des monuments historiques et chargé d'en dresser un premier inventaire. Presque sans moyens, mais avec beaucoup d'énergie, il prépare la voie à Prosper Mérimée, nommé à ce poste en 1834. Trois ans plus tard est mise en place la Commission Supérieure des Monuments historiques dont le rôle s'avère décisif. Très vite la publication d'un premier inventaire (1840) permet la recension de centaines de bâtiments détenus par des collectivités publiques. Des interventions peuvent être réalisées aux frais de l'Etat, avec l'intervention d'architectes spécialisés. L'un d'entre eux, Eugène Viollet-le-Duc, allait être promis à une brillante carrière, parsemée de quelques controverses. Il impose largement l'idée, aujourd'hui abandonnée, d'un souci de conformité avec un modèle idéal. Sa restauration majeure, la cité de Carcassonne, est sous-tendue par l'objectif de retrouver l'aspect originel, en donnant à voir les constructions telles qu'elles apparaissaient aux contemporains. Cela le conduit à faire réédifier des remparts, des tours et portes d'entrée d'époques différentes et donc, paradoxalement, à créer une cité qui n'a jamais existé à un moment donné. L'identification et l'étude des éléments remarquables est aussi l'œuvre patiente d'érudits provinciaux du XIXe siècle. Bien souvent il s'agissait de mettre en valeur l'inscription de leur village dans l'histoire nationale. Tout château ayant été visité par un roi, ou auberge par un cardinal, accédait ainsi à une distinction. Des plaques commémoratives font encore état de cette propension à jauger l'intérêt d'un lieu en fonction de son association à un personnage illustre. Au-delà, et en parallèle avec le développement de la discipline historique, grandit un intérêt pour les bâtiments collectifs, religieux en particulier, ou prestigieux (château, manoir). L'intérêt de passionnés issus de l'élite pour ces édifices supplée les efforts des services de l'Etat. Ainsi le chanteur d'opéra-comique Jean Mouliérat

sauve le château délaissé de Castelnau-Bretenoux en Quercy (1896) ; le couple Dr Carvalho et Ann Coleman celui de Villandry en Touraine (1906) ; et Bertrand Artigues et le Baron Bastard celui de Hautefort en Périgord (1890 et années 1920).

Au XXe siècle, le champ du patrimoine défini par l'Inventaire ne va cesser de s'élargir. L'Etat joue toujours le rôle central dans le processus de patrimonialisation et impulse un nouveau souffle après la première guerre mondiale. Jusqu'ici limité aux bâtiments antiques, médiévaux et Renaissance, le classement s'ouvre aux réalisations de l'âge classique dans les années 1920. Les édifices religieux, longtemps privilégiés, côtoient de plus en plus les édifices profanes, notamment militaires après la première guerre mondiale. Enfin, à partir de 1925, la valeur patrimoniale de milliers de propriétés privées peut désormais être reconnue par la voie moins exigeante de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Par ailleurs, l'essor de l'archéologie d'une part, et le développement d'une histoire sociale élargit le champ du patrimoine : désormais, les traces remarquables du passé peuvent aussi être une halle, une fontaine, un lavoir, une maison paysanne... Toutefois si ces éléments sont reconnus comme des témoignages de la civilisation matérielle du monde rural, ils ne font pas encore l'objet de classements.

La seconde guerre mondiale a des conséquences marquantes sur la conscience patrimoniale française et européenne. Les destructions majeures entraînent un nouveau regard, même si la législation évolue peu. Mais rapidement de nouveaux défis se posent, sous l'effet du développement touristique et de l'expansion urbaine. La modernisation des espaces urbains provoque en maints endroits des situations lourdes de menaces pour les centres-villes anciens. Après-guerre, l'incapacité ou la réticence de municipalités à financer la protection du patrimoine aboutissent à des destructions volontaires graves. Ainsi, à la fin des années 1950, le centre-ville d'Orléans fait l'objet d'un réaménagement radical lors duquel le vieux centre médiéval est rasé. Dans la même région et dans une situation proche, Bourges et Tours ont réussi à préserver un patrimoine architectural de grande valeur par la définition de vastes secteurs sauvegardés. Grâce à la nouvelle législation (loi Malraux du 4 août 1962), ces deux villes, comme bien d'autres, ont bénéficié de tout un arsenal de dispositions et de subventions et défini des périmètres de protection. Dans le prolongement, le service de l'Inventaire (1964) est chargé d'un recensement plus systématique du patrimoine. La prise en compte de l'intégration du patrimoine bâti à protéger dans l'aménagement est le fait d'initiatives de l'Etat, de la loi Malraux jusqu'à la signature de la convention de Grenade en 1985. On ne peut que convenir de la dimension irremplaçable du rôle et de l'initiative de l'Etat.

Lorsque viennent les lois de décentralisation en 1983, les collectivités locales disposent d'un cadre pour la préservation du patrimoine, mais sont peu intervenues dans ce champ de l'action publique. André Chastel se demande ainsi, dans *Les lieux de mémoire* (Nora

1986), si la prise en charge par l'Etat n'a pas découragé les collectivités locales et les particuliers à se saisir du dossier, considérant qu'il ne s'agissait pas de leur prérogative. Qui plus est, le patrimoine architectural peut être une charge considérable pour certaines collectivités locales, qui n'ont parfois ni les moyens ni l'envie de consacrer d'importantes sommes à leur entretien. Ainsi certaines collectivités locales ont laissé se dégrader un patrimoine unique, à l'exemple du donjon du Grand-Pressigny en Touraine, écroulé à demi en 1988 faute de consolidation du terrain. En outre, malgré d'incontestables réussites municipales, il ne faut pas négliger les dérives potentielles de certains édiles. Montpellier et ses statues de grands hommes (Mao côtoyant Churchill), la résurgence de monuments à la gloire de la Contre-Révolution, la peinture bleue vive de la statue du monument aux morts de Palluau-sur-Indre en sont autant d'illustrations. Ces travers rappellent les inconvénients qu'il y a à s'avancer toujours plus loin dans le processus de décentralisation.

Tandis que l'opinion publique éclairée a joué un rôle majeur dans l'histoire de la protection du patrimoine, l'implication directe de la population a quant à elle longtemps été en retrait. La position secondaire de la société civile a été surmontée grâce au mouvement associatif, plutôt étroit et élitiste dans un premier temps (sociétés archéologiques, sociétés d'histoire régionale...), mais ensuite de plus en plus démocratique. Désormais, des associations de protection du patrimoine jouent même un rôle d'aiguillon pour convaincre des collectivités hésitantes à intervenir. On l'a remarqué par exemple à Limoges lors des débats sur le devenir des ruines du Mausolée⁶. L'implication toujours plus forte de la société civile se perçoit aussi en Angleterre. Comme en France, elle s'accompagne de la prise en charge du secteur par des professionnels spécialisés. On y observe une déconnexion croissante entre les historiens professionnels, qui délaissent la notion de patrimoine, et les professionnels qui s'y consacrent (conservateurs, experts, archéologues...) mais se trouvent bien souvent éloignés du milieu de la recherche historique (Nenadic, 2002). Un champ de compétence se crée, avec ses spécialistes, ses formations universitaires et même sa revue, à l'image de la revue *In Situ. Revue des patrimoines*.

Du pillage à la notion de patrimoine de l'Humanité : à qui appartient le patrimoine ?

Les pays européens, en particulier l'Espagne, la France et l'Angleterre, ont par leur histoire été les premiers à porter un intérêt pour les réalisations d'autres civilisations à

⁶ Après la fouille, les vestiges de la rue de la Courtine devaient être détruits pour faire place à un magasin textile. Après mobilisation d'associations (comme Renaissance du Vieux Limoges), amplifiée par les réseaux sociaux, la mairie décide de les conserver sous une dalle de béton protectrice et finit par concéder un accès indépendant et public au site.

l'époque moderne et à être en mesure, le cas échéant, de s'en emparer. Le procédé de subtilisation d'Etat avait déjà eu des précédents durant l'Antiquité et le Moyen-âge. A la fin du XV^e siècle l'Espagne reprend le flambeau du pillage en règle, à l'encontre des civilisations amérindiennes, tandis que les armées du roi de France investissent l'Italie. La domination coloniale et les conflits intra-européens rééditent maintes fois le schéma (par exemple avec le sac de Rome en 1527), mais au XVIII^e siècle le stade du simple objectif d'enrichissement pécuniaire est dépassé. Des érudits, savants et curieux rassemblent des pièces rapportées par des explorateurs et voyageurs. Toutefois, ce n'est que dans la seconde partie du XIX^e siècle que cette tendance s'affirme et que se constituent de grandes collections sur les peuples amérindiens, d'Afrique, d'Océanie et d'Orient. Jusqu'ici les savants européens se sont d'abord intéressés aux civilisations antiques. La fascination pour les « Grandes civilisations » pousse les grandes puissances européennes à se porter, après l'Italie, sur l'Egypte et la Grèce. En Egypte, les scientifiques et artistes de l'expédition de Bonaparte (1798) font connaître l'Egypte antique et suscitent la fascination d'un large public. Jusqu'ici seuls les pilleurs de tombes s'intéressaient aux vestiges égyptiens, mais désormais leur recension et description ouvrent la voie d'une nouvelle discipline : l'égyptologie. C'est sous l'œil indifférent d'autorités vaincues que les Français s'emparent de quelques pièces, elles-mêmes confisquées par les Anglais, telle la pierre de Rosette. Un mouvement s'enclenche, ouvrant la voie à des subtilisations de grande ampleur. Ainsi, en Grèce, l'ambassadeur britannique à Constantinople, Lord Elgin, profite de l'effacement temporaire des Français pour enlever les frises du Parthénon (1801-1802) et les rapporter à Londres, avec la complicité vénale de l'administration turque (Queyrel 2008). Malgré les protestations précoces exprimées par la diplomatie grecque et en Grande-Bretagne même (par exemple de Lord Byron), les pièces sont retenues jusqu'à aujourd'hui. Le XIX^e siècle fournit d'autres exemples célèbres de confiscations d'œuvres lors de guerres coloniales. Il est ainsi du pillage du palais d'été de Pékin (1860) par la France et l'Angleterre, ou encore de la subtilisation par cette dernière des plaques métalliques décorées du palais du roi du Bénin (1897).

Napoléon Bonaparte profita lui aussi de ses victoires militaires pour s'emparer d'œuvres d'art, mais le sort des armes posa pour la première fois la question de leur restitution. L'affaire des chevaux de cuivre de la basilique Saint-Marc est révélatrice : ces quatre statues antiques ont été dérobées par les Vénitiens lors du saccage de Constantinople en 1204. Après avoir enlevé Venise aux Autrichiens en 1797, le général Bonaparte rapporte à Paris les statues, qui ornent cette fois l'arc de triomphe du Carrousel. Cependant, suite à la défaite de Waterloo, le Congrès de Vienne décide la restitution de l'œuvre, tandis que des copies sont réalisées pour Paris. Si la restitution est légitimée à la fois par l'ancienneté de la possession et le sentiment partagé de spoliation, c'est le nouveau rapport de force qui l'a

rendu possible. Aujourd'hui plus que jamais, la très complexe question de la restitution d'œuvres d'art est posée (Hershkovitch et Rykner, 2011). Elle peut être traitée par les tribunaux pour les spoliations de personnes privées, en particulier pour l'épisode de l'aryanisation des biens juifs dans l'Europe sous occupation nazie. En revanche la situation est toute différente lorsque ce sont des Etats et des peuples qui sont impliqués. Au-delà d'une condamnation de principe sur les circonstances du prélèvement, il faut reconnaître que les Européens, en s'emparant de biens parfois négligés, ont d'une part assuré leur conservation, et d'autre part contribué à les transformer en objets de patrimoine accessibles. Ainsi, l'éditorialiste du *Times* (25 février 2002) justifie la conservation des frises du Parthénon au British Museum par leur mise en valeur ingénieuse et par leur accessibilité à un très large public. Par ailleurs les réalisations muséographiques ont permis de faire émerger l'idée d'un patrimoine commun à tous les hommes, quel que soit leur origine. Les pièces exposées, valorisées et admirées ne sont plus seulement le patrimoine d'un peuple ou d'une nation, mais celui du genre humain dans la diversité de ses expressions. Avec la notion de patrimoine de l'humanité, le patrimoine s'affranchit de sa fonction identitaire. Cette évolution, bien que préparée en amont, se réalise pleinement après-guerre sous l'égide de l'UNESCO. Son activité dans le domaine patrimonial est l'un des principaux succès de la coopération internationale après-guerre. Le déménagement du temple d'Abou Simbel, achevé en 1968, a donné à l'organisation une notoriété et une légitimité à engager une politique globale. C'est ainsi qu'un classement est mis en place avec la convention de 1972, pour reconnaître les monuments et sites à « portée universelle exceptionnelle ». La conception européenne du patrimoine, française en particulier, y a prévalu, en mettant l'accent sur les monuments représentatifs des grandes civilisations passées, au détriment des sites naturels, moins bien représentés. En 2006, le patrimoine mondial de l'Humanité comprenait 644 sites culturels sur 830 sites classés.

La prise de conscience de l'existence d'un patrimoine commun à toute l'humanité et sa labellisation ne doivent pas faire oublier que le patrimoine historique peut toujours être menacé, en Europe ou ailleurs. Depuis le début du XXI^e siècle, trois types de danger bien réels peuvent être identifiés:

- les guerres. Les destructions directes sont les plus impressionnantes, à l'image du pont de Mostar (Bosnie), édifié sous l'occupation ottomane en 1566, détruit en 1993 mais reconstruit à l'identique une fois la paix revenue. Il existe aussi des dispersions de collections liées au délitement des autorités, que ce soit avec le pillage du musée de Kaboul (1992-1995) ou de Bagdad à l'approche de l'armée étasunienne (avril 2003) ;

- le fanatisme religieux islamiste. L'un des exemples les plus fameux est la destruction médiatique des deux Boudhas géants en 2001 par les Talibans. Le classement des vestiges archéologiques de la vallée de Bâmyhân avait été demandé pour la première fois sous le

régime communiste, en 1982. Le classement des vestiges en 2005 au patrimoine mondial a un goût bien amer. La dernière illustration de ce comportement a eu lieu au Nord-Mali et à Tombouctou avec le saccage de mausolées ou encore de fatwas en Egypte pour la destruction des pyramides, constructions « impies ». La zone arabo-musulmane est de fait la région la plus exposée à ce type de destruction ;

- les crises économiques. La fragilisation des politiques culturelles est consécutive à la crise du capitalisme financier, à l'image de celles menées par le libéral S. Berlusconi en Italie (avec l'écroulement de bâtiments à Pompéï, la fermeture de musées...) ou par le socialiste G. Papandréou en Grèce (vols d'antiquité, fouilles sauvages...).

Toutes ces crises touchent en même temps les hommes et leur patrimoine : d'une certaine façon, les enfants irakiens tués par l'embargo occidental, les victimes maliennes de la charia, ou sud-européennes de la crise sociale accompagnent dans leur malheur les atteintes au patrimoine historique. La construction patrimoniale reste en effet intimement liée à la vie économique, sociale et culturelle.

2°) Le patrimoine, un pont entre histoire et identités

Une des fonctions du patrimoine historique est d'instituer un rapport au passé maîtrisé et apaisé. Face à la standardisation des modes de vie et à un monde désincarné par l'uniformisation, le patrimoine permet d'ordonner le passé, de s'inscrire dans une histoire et, ainsi, de fournir des points de repères collectifs. En ce sens, le patrimoine permet de construire des identités, d'en déterminer les contours.

Patrimoine et Nation

La reconnaissance d'un patrimoine partagé suppose l'existence d'un groupe humain ayant conscience de sa particularité et le sentiment de sa cohésion. La Nation a rempli ce rôle catalyseur et a été nourrie en retour par ce processus. En effet la patrimonialisation a joué un rôle central dans la construction des identités nationales, en fournissant des repères communs (Thiesse 1999, Bonnemaïson 1997). Le rapport qu'un pays entretient à sa propre histoire a une influence déterminante sur la mise en valeur du patrimoine, voire à sa formation par la réalisation de monuments célébrant des faits marquants d'une nation. La célébration des faits d'armes est assez générale parmi les nations européennes. Elle se concrétise soit par l'arc de triomphe soit par la colonne, ce qui dans l'une ou l'autre forme reprend la tradition monumentale romaine. Ces monuments ont suscité peu de réactions négatives, hormis sous la Commune qui fait procéder à la destruction de la colonne

Vendôme, perçue comme « un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme »⁷.

Les régimes autoritaires et nationalistes, selon différentes déclinaisons, ont une appétence pour la mise en valeur d'événements fondateurs. On le constate en France sous le Second Empire, avec un Napoléon III apparaissant sous les traits de Vercingétorix pour célébrer la bataille d'Alésia. Au XXe siècle, les régimes fascistes font preuve d'une propension toute particulière à magnifier le passé selon un récit historique valorisant. A l'époque de Mussolini, le monumental Musée de la Civilisation Romaine est ainsi conçu pour célébrer le renouveau de la puissance italienne. Prévu pour être inauguré en 1942 (il ne le sera finalement qu'en 1955), il doit former des générations de jeunes Italiens à marcher dans les pas de leurs glorieux ancêtres. Au-delà de son objectif initial de propagande, il n'en reste pas moins que ce musée a fait œuvre d'éducation populaire.

Aujourd'hui, la dilution des identités nationales en Europe tend à faire régresser une vision patrimoniale dont la finalité serait la mise en valeur de la nation. Les monuments conçus dans ce but, comme l'Arc de Triomphe des Champs-Élysées, voient leur signification évoluer, au point que leur fonction première s'érode. Chaque pays trouve toutefois son propre équilibre et l'on peut percevoir des différences assez sensibles entre pays proches, par exemple entre la France et l'Angleterre. Un des projets du président de la République française en fonction de 2007 à 2012 fût la création d'un « Musée de l'histoire de France ». Sans ré-ouvrir le débat sur le sujet, passionné à défaut d'être passionnant, on retiendra que l'idée de présenter au public un récit national sur un site dédié est conçu comme inadéquat et dangereux en soi par une partie de l'opinion publique. En revanche, des projets plus ciblés, sur un homme (Mémorial Charles De Gaulle), un thème (Mémorial de la Paix de Caen) ou un groupe de population (Musée national de l'histoire et des cultures de l'immigration) ne suscitent pas les mêmes blocages. En Angleterre, où le rapport à la nation est moins embarrassé qu'en France, Londres abrite d'intéressantes réalisations. Le « Winston's Churchill Britain at War Experience » permet la mise en valeur du centre de commandement souterrain, couplée à la vie d'un personnage marquant de l'histoire politique du pays. Tout au long de la visite, la trame muséographique met en avant la vaillance de Winston Churchill afin de célébrer les mêmes caractères du peuple britannique, dont il devient l'émanation. Un autre aspect significatif de la mise en avant de la dimension patriotique apparaît de façon évidente le long de la Tamise avec le HMS Belfast. Ce cuirassé lancé en 1938, et aujourd'hui amarré au pied de Tower Bridge, est l'occasion de glorifier la vocation maritime britannique et ses

⁷ Art.1 du décret de la Commune du 12 avril 1871.

réussites pendant la seconde guerre mondiale, et d'évoquer de façon plus discrète son rôle après 1945 (guerre de Corée et le maintien de l'Empire colonial). De façon plus subtile, la riche collection picturale de la National Portrait Gallery est entièrement ordonnée selon un axe national. Il s'agit d'un véritable Panthéon pictural à la gloire des grandes figures de la nation britannique. Comme on le constate, le patrimoine reste encore aujourd'hui un vecteur privilégié de l'expression des identités nationales.

Des collectivités en mal d'histoire : Régions et Union Européenne

Le patrimoine historique, si efficient pour la construction d'un sentiment identitaire dans le cadre des Etats-Nations, peut-il être utilisé dans un objectif similaire par d'autres collectivités territoriales ? Les collectivités en mal de légitimité peuvent voir dans le champ du patrimoine un outil de justification de leur existence et de leur action.

Les régions administratives françaises, formées sur des bases économiques, ont souffert jusqu'à la réforme territoriale de 2014 de l'aspect artificiel de leur découpage. Peu d'entre elles, affichaient de cohérence sur le plan historique, certaines n'étant même qu'un assemblage hétéroclite de Départements, comme les Régions Midi-Pyrénées ou Centre. Puissantes mais en déficit d'image, ces collectivités ont cherché à légitimer leur existence en utilisant le patrimoine comme levier de construction d'une épaisseur historique et encourager un trop fragile sentiment d'appartenance régionale. C'est cette piste que B. Millet assignait aux Régions françaises, afin « de faire se croiser le sentiment d'appartenance au territoire régional à sa représentation politique »⁸. Le Conseil Régional aurait comme mission pédagogique de révéler à la population régionale sa véritable identité par une politique patrimoniale adaptée et de la faire coïncider avec l'institution régionale, prétention au demeurant ruinée par le nouveau redécoupage territorial. En orientant la mise en valeur du patrimoine, la collectivité territoriale cherche *in fine* à construire sa légitimité et par là même à justifier son existence. Cette tendance s'observe aussi en Italie, Etat à moindre centralisation, pour la Vallée d'Aoste. La patrimonialisation y est utilisée pour souligner les différences et particularismes vis-à-vis des régions environnantes. La région cherche par ce moyen à préserver un statut d'autonomie, acquis au lendemain de la seconde guerre mondiale, en réparation aux dommages humains et culturels de l'italianisation voulue par le régime fasciste⁹. Les compétences patrimoniales, dévolues à la Vallée d'Aoste en 1978, s'opèrent davantage sur le terrain culturel, en particulier linguistique, que monumental.

⁸ Millet, B., 2005. « Le patrimoine régional au défi d'une nouvelle rénovation », *La Pensée de midi*, 3-16 : 75.

⁹ Guérin, M.A., 2009. « Action publique et patrimoine culturel en Vallée d'Aoste. Refonder la légitimité du statut de l'autonomie ? », *Pôle Sud*, 1-30 : 103-104, 112.

En terme de déficit de légitimité populaire et démocratique, l'Union Européenne constitue un cas d'école. Son processus de construction technocratique, sa bureaucratie opulente et son opacité de fonctionnement doivent être soignés par une communication *ad hoc*. Le choix du patrimoine historique comme champ d'action de son déploiement s'explique par le fait qu'il est conçu comme dépolitisé, consensuel et chargé de valeurs positives. Il constitue un potentiel outil de légitimation et une façon de se construire une identité introuvable (Guérin 2008). Le recours au patrimoine pour se doter d'une image valorisante est assez répandu désormais et se retrouve aussi dans quelques entreprises privées. Toutefois, si cette voie peut être porteuse, les coûts élevés qu'elle engendre la réserve aux plus grandes et anciennes d'entre elles, à l'image de la Société Générale, dont l'agence centrale a été restaurée par des « doreurs, mosaïstes, marbriers, tailleurs de pierre et maîtres vitriers »¹⁰. Quelle qu'en soit l'échelle, la défense du patrimoine historique permet de s'inscrire dans la durée et d'endosser l'habit reluisant du mécène.

Désir de patrimoine : reconstituer le passé

Le développement de l'activité touristique est un élément central dans la mise en valeur des sites et leur ouverture au public. L'Angleterre des années 1950 en fournit une illustration : la pression fiscale accrue sur la classe des rentiers, conjuguée à la diffusion de l'automobile, incite à l'ouverture de manoirs jusqu'ici réservés à une fonction strictement privée. Outre le droit d'entrée, la rentabilité est assurée par le développement de quelques commerces (café, magasin de souvenirs, etc.). Cette forme de tourisme correspond à la représentation positive de la campagne dans la mentalité britannique, que l'on retrouve en particulier dans les romans de Jane Austen. C'est l'image d'un monde stable, aux hiérarchies assurées et acceptées, prenant place dans un décorum associant le Manoir, tenu par un gentleman distingué, et des cottages coquets où vivent des ruraux authentiques. L'urbanisation précoce de l'Angleterre a sans nul doute contribué à installer cette image attractive du monde rural, tandis qu'en France, le maintien prolongé d'une civilisation agraire a moins nourri cette nostalgie. Toutefois, la mécanisation agricole, l'exode rural et l'écroulement de la population paysanne durant les « Trente Glorieuses » finissent par provoquer une prise de conscience de la disparition d'une civilisation. L'une des manifestations de ce nouveau regard est l'apparition des écomusées et musées de pays, surtout à partir des années 1980. Les projets et réalisations, au-delà de leur diversité, ont principalement trait jusqu'à aujourd'hui aux activités traditionnelles disparues et à la conservation du patrimoine matériel (outils, objets du quotidien, etc.). La fin du XIXe

¹⁰ <http://www.societegenerale.com/nous-connaître/notre-histoire/patrimoine-historique> Consulté le 20 avril 2013.

siècle est présentée comme l'apogée du monde rural, la vraie Belle Epoque en somme avant la grande saignée de la paysannerie française de la guerre 1914-1918. Le village du Bournat (Dordogne), pour la fin du XIXe siècle, constitue à lui seul un écomusée à l'échelle de tout un village (mairie, école, boulangerie...), qui permet une reconstitution complète de la vie quotidienne et de multiplier les animations. Le traitement muséographique trouve avec la Scénovision de Bénévent-l'Abbaye (Creuse) une réalisation très aboutie. La rupture du premier conflit mondial et la fin de la civilisation agraire sont à peine évoquées. La présentation générale est ainsi pensée pour insister sur le contraste monde traditionnel / monde moderne. Le traitement sur ce mode passé/présent fait que l'histoire s'en retrouve aplanie.

Les spectacles en plein air, « son et lumières », constituent un autre élément du recours à l'histoire, mais sur le mode fictionnel. L'initiative du Puy du Fou représente un succès bien connu de ce type d'entreprise, d'autant plus remarquable que l'orientation idéologique initiale était loin d'en assurer le succès. Créé en parallèle d'un écomusée en 1978, le spectacle développe le mythe d'une campagne traditionnelle où règne le consensus social, avant la perturbation révolutionnaire provoquée par l'extérieur. Dans cette réhabilitation grandeur nature de la société d'Ancien Régime, le spectacle est à la fois une réécriture de l'histoire à destination du public et un projet de développement territorial endogène impliquant des ruraux désireux de faire vivre leur communauté. Le succès de l'entreprise vendéenne a été tel que la veine historique est depuis lors exploitée dans de nombreux autres sites. De spectacles figés, on est passé à des spectacles vivants, créant de nouveaux pans d'identités locales.

Quand le patrimoine existant n'est pas adapté au format touristique, a disparu, ou ne correspond pas à l'identité à laquelle on se réfère de façon privilégiée, il est possible de le recréer. Certes, les opérations urbaines vis-à-vis du patrimoine nécessitent toujours, peu ou prou, d'interpréter le passé. Toutefois, lorsque les aménagements prennent peu appui sur l'existant, sont décidés en amont et en fonction d'un projet global, on peut légitimement penser qu'il s'agit d'un « passé recomposé » (Girard 2003). Cette tendance se rencontre par exemple à Istanbul dans le cadre d'interventions sur des monuments emblématiques, ainsi qu'à Naples pour l'aménagement d'espaces publics historiques privilégiant une période de référence. Le pastiche constitue sans aucun doute la pointe la plus avancée d'un désir de patrimoine adapté aux usages contemporains. La reproduction de monuments connus se rencontre dans le cadre d'activités commerciales (par exemple à Las Vegas) ou d'un projet touristique (par exemple le parc des mini-châteaux du Val de Loire). La recréation d'éléments du patrimoine peut aussi être un dispositif conçu pour retrouver le passé. La construction d'un château-fort de Guédélon (Bourgogne) par des bénévoles, selon les techniques de l'époque, est sans nul doute l'un des projets les plus

ambitieux en la matière. Bien qu'il aboutisse à produire un édifice qui n'a jamais existé, il permet de retrouver les techniques de construction oubliées. Le chantier de reconstitution de la frégate l'Hermione (Rochefort) représente de la même façon un projet d'une ampleur exceptionnelle pour le patrimoine historique naval. Il constitue en outre un patrimoine vivant, témoignant de la vitalité de la mémoire de la guerre d'indépendance des Etats-Unis.

Les vestiges et monuments sont des supports exceptionnels à l'enchantement du monde. Lorsqu'un bâtiment est trop sec, il peut être tentant de pallier cet inconvénient par l'entretien de légendes ou d'anecdotes soigneusement sélectionnées. Un simple exemple vécu en fournira ici une illustration. A l'occasion de la visite d'un prestigieux domaine de Montbazillac à l'automne 2012, la propriétaire s'arrêta face à un petit bloc rocheux évasé. Devant les quelques enfants l'écoutant poliment, elle déclara : « Ici même, les Druides gaulois sacrifiaient de jeunes gens attachés à cette pierre pointant vers l'Ouest ». Cette pierre saillante taillée a-t-elle vraiment recueilli le sang de la jeunesse gauloise ? Un archéologue l'aurait affirmé « avant la guerre », mais peu importe la véracité du propos, tant que l'épisode donne du relief au lieu. En égrenant quelques anecdotes ciblées de l'Antiquité à la guerre de Cent ans, la maîtresse des lieux pense répondre au besoin de ses auditeurs : inscrire le lieu dans un passé vivant. Ainsi les visiteurs ne repartent pas qu'avec quelques bouteilles et le souvenir d'un beau cadre, mais aussi avec des images et des souvenirs en tête. La matérialité permet à l'histoire, fantasmée et reconstruite, de s'extirper du présent. En somme, elle enchante les lieux.

Soigner les blessures du passé

Depuis quelques décennies déjà, la patrimonialisation est devenue un des moyens à notre disposition pour surmonter les traumatismes collectifs. Le premier d'entre eux correspond aux ravages matériels de la seconde guerre mondiale. Les destructions du patrimoine bâti ont été considérables en Europe de l'ouest, sous l'effet des bombardements anglo-américains (du Mont-Cassin en Italie aux villes de l'ouest français et allemandes) ou allemands (Rotterdam). Considérées comme un mal nécessaire dans le premier cas, elles sont présentées comme la preuve de la barbarie dans le second. Les reconstructions d'après-guerre ont imposé des choix et suscité de nombreux débats. Au Havre, la reconstruction totale de la ville en béton n'a pas pu faire oublier les magnifiques maisons à colombages incendiées à l'été 1944. Le classement au patrimoine de l'Humanité apparaît, c'est un secret de polichinelle, comme un moyen de donner une légitimité à une réalisation esthétiquement douteuse dans le but de redonner un peu de fierté à des citoyens spoliés de leur passé. A Caen, face à la destruction intégrale, le choix a été de se reconstruire un passé en patrimonialisant les plages du débarquement, lieux donnant un

sens au traumatisme subi. Le dispositif a été complété dans la ville même par le Mémorial de la Paix. L'enjeu symbolique, pour les villes détruites, a été de parvenir à surmonter l'évènement inconcevable d'une destruction subite d'un passé multiséculaire. Dans le cas des villes allemandes, l'anéantissement a été considéré comme le point de départ symbolique d'une Allemagne nouvelle, débarrassée de la gangrène nazie. Des Allemands eux-mêmes ont souhaité cette destruction. « Ah, s'ils pouvaient tout raser » s'exclame une habitante de Dresde en février 1945¹¹ sous le grondement des avions américains survolant la ville, le déluge de bombes étant la seule forme de délivrance possible. Le patrimoine de la ville, vidée de sa substance par la dictature et comme asséchée de l'intérieur, rend acceptable, voire nécessaire sa destruction physique. Aussi, dans l'Allemagne d'après-guerre, restaurer les monuments, musées et édifices pose un problème moral : rétablir une splendeur passée ne serait-il pas une façon de glisser sur le moment nazi, d'en faire une simple parenthèse ? Le débat a ressurgi après la chute du Mur de Berlin, à l'occasion du projet de la reconstruction de la Frauenkirche, temple luthérien de Dresde, détruit par les bombes incendiaires les 13 et 14 février 1945. Le réemploi des pierres brûlées lors du bombardement a été présenté comme une façon de réintroduire l'épisode destructeur, sans l'effacer. A l'opposé, dans les villes de l'ouest, la phase de restauration s'est posée en d'autres termes et l'on a reconstruit chaque fois que possible à l'identique, à l'image de Hotel Gouin (Tours), dont il ne restait plus que la façade Renaissance en 1944. Ces exemples rappellent que restaurer un bâtiment ne va jamais de soi mais implique la prise en compte des phases historiques qui ont contribué à le façonner ou, contradictoirement, à lui porter atteinte.

La deuxième forme de patrimonialisation à fonction réparatrice vise à résoudre les traumatismes des grandes crises sociales du XXe siècle, en particulier celles liées à la désindustrialisation du pays. Les paysages miniers du Nord constituent de ce point de vue un cas d'école : les terrils, tas de déchets miniers, les corons et dispensaires sont depuis 2012 classés au patrimoine mondial de l'Humanité. On retrouve dans cette catégorie de nombreux écomusées retraçant des activités économiques disparues. On citera par exemple La Mure (Isère) et La Machine (Nièvre) pour le secteur minier, le Musée de la chemiserie (Argenton-sur-Creuse) pour le secteur textile. En Grande-Bretagne, la fermeture brutale des mines au cours des années 1980 s'accompagne de l'ouverture de « mémoriaux », où d'anciens mineurs, tout juste passés par la case chômage, sont reconvertis en guides à temps partiel. Le patrimoine devient le moyen de générer une

¹¹ Propos rapportés par le philologue Victor Klemperer, dans : Cazes, A. « La reconstruction du centre-ville de Dresde », p.237 in Vallat, J.-P. (eds), *Mémoires de patrimoine*, L'Harmattan, Paris, 2007.

activité touristique et donc économique. Dans cette voie, Margaret Thatcher encourage dans les années 1980 le développement d'une « industrie du patrimoine », par exemple à Liverpool (Nenadic 2002). Depuis, la prolifération de ce type de musées en Grande-Bretagne a suscité des débats, tant sur leur rôle que sur leur viabilité économique (Davis 2002). Quoi qu'il en soit, ces processus ont une forte dimension de réparation sociale et de reconnaissance d'un passé collectif. Cette tendance ne s'est pas démentie depuis et se retrouve dans les processus de patrimonialisation. Aujourd'hui, la valeur patrimoniale d'un bâtiment peut être liée davantage à l'histoire à laquelle il est associé qu'à ses qualités architecturales intrinsèques, comme la Maison du Peuple, inaugurée le 7 juin 1937 à Limoges et labellisée « Patrimoine du XXe siècle ».

Une troisième voie de patrimonialisation ressort de la volonté de rendre hommage aux victimes civiles ou militaires. Depuis la fin du XXe siècle, ce souci de reconnaissance des drames du passé a acquis une place centrale dans les sociétés européennes et d'Amérique du Nord. Si la volonté de ne pas oublier les crimes perpétrés est à la fois louable et sans aucun doute nécessaire, il faut admettre que la démarche participe d'une vision pessimiste de l'histoire, souvent réduite à un catalogue d'erreurs ou d'horreurs. Quoi qu'il en soit, cela se traduit par la mise en valeur de lieux de mémoire sur les lieux même du crime. Les exemples abondent, et on se contentera ici d'en évoquer quelques uns ayant trait à la seconde guerre mondiale. Ainsi l'ancienne briqueterie provençale des Milles, transformée en camp d'internement de 1939 à 1942, répond à la volonté de garder mémoire du dernier camp de déportation encore conservé sur le territoire français. Les autres ont en effet été détruits depuis, que ce soit de façon partielle pour le camp d'internement de Drancy ou complète pour le Vél d'Hiv', théâtre de la déportation massive des 16 et 17 juillet 1942. Leur disparition est aujourd'hui regrettée et conçue comme la marque d'une époque où un certain silence se faisait autour du génocide des juifs de France. Aujourd'hui, ces lieux de mémoire mutilés ont fait place à Drancy à un Mémorial érigé en 1976 et à Paris à un jardin du Souvenir. A l'instar des monuments aux morts, c'est la mémoire de l'événement qui crée le patrimoine. On retrouve ce processus de façon très décalée en Martinique, au Diamant, avec l'élévation de stèles en mémoire des victimes du naufrage d'un navire négrier, un siècle et demi après le drame. Concernant les victimes militaires, le XXe siècle a vu se généraliser les cimetières spécifiques. Leur existence est liée aux guerres de masse opérées sur des terrains lointains. En France, les cimetières des deux conflits mondiaux, alliés et allemands, constituent à l'origine des lieux de recueillement. Aujourd'hui, ils sont aussi devenus des lieux touristiques, témoignages probants de l'ampleur du conflit, et s'insèrent dans des périmètres de fréquentation balisés. Ainsi, l'ossuaire de Douaumont (avec 244 000 visiteurs en 2013) s'inscrit dans un projet touristique d'ensemble associant musée et spectacle son et lumière autour de la bataille de Verdun. De façon plus ample

encore, les cimetières du débarquement sont des points nodaux d'une région littorale dont l'identité historique se cristallise de nos jours sur les journées de l'été 1944. La discrétion du cimetière allemand du Mont de Huisnes (11 997 victimes) tranche avec le cimetière américain de Colleville-sur-Mer (9387 sépultures). Tandis que le premier n'accueille que quelques visiteurs allemands ou français égarés sur la route du Mont Saint-Michel, le second accueille plus d'un million de visiteurs par an.

La définition des contours du patrimoine dépend de la reconnaissance et de l'importance attribuée à tel ou tel phénomène historique et fait en ce sens autant appel à l'histoire qu'à la mémoire. Toute réalisation humaine du passé, quel qu'elle soit, ne reste qu'un vestige sans valeur, voire un poids, tant qu'une démarche de reconnaissance collective et institutionnelle de patrimonialisation ne s'est pas opérée.

3°) Vestige ou patrimoine ? Deux voies étroites de la patrimonialisation en Limousin et à Sedan

Lorsque des réalisations, après avoir perdu leur fonction initiale, tombent en ruine, se pose la question de leur démolition ou de leur conservation. C'est ce que nous pouvons constater pour des constructions du début du XXe siècle menacées : les gares rurales du Limousin et un mausolée allemand de Verdun.

Le chemin de fer représente une des formes les plus courantes et visibles des révolutions industrielle et du transport des XIXe et XXe siècles (Desmichel 2012). En ville, le maintien de l'activité ferroviaire a pérennisé dans l'ensemble les gares existantes. Quand cela n'a pas été le cas, des projets de reconversion ont pu être menés à bien, par exemple à Paris avec la gare d'Orsay transformé en musée, ou encore à Fribourg avec le développement d'un espace culturel associatif. Mais en milieu rural, les perspectives sont moins reluisantes, et avec le recul de la fréquentation ferroviaire et les fermetures de voies, bien des gares sont laissées en friche. Le chemin de fer n'est pourtant pas neutre dans l'histoire des campagnes du Limousin et d'ailleurs, et charrie avec lui de puissantes images dans la mémoire collective. D'un côté, il est associé à l'âge d'or des campagnes et à la France pacifiée de la IIIème république engagée sur la voie du progrès. Mais d'un autre côté il évoque aussi la fin d'un monde : d'abord avec la césure de la guerre 14-18, où la gare devient le lieu de la séparation définitive pour des centaines de milliers de ruraux, ensuite avec les fermetures progressives de lignes, concentrées de 1945 aux années 1970. Le chemin de fer en milieu rural est représentatif d'un cycle de développement, mais son déclin peut être associé à des heures sombres et à la désertification. En Limousin, la question de la gestion de cet héritage se pose avec acuité du fait de la présence de nombreuses voies et gares désaffectées, bien que le mouvement de réduction n'y ait pas été plus intense qu'ailleurs. Trouver une nouvelle fonction aux voies abandonnées est délicat, d'autant que la solution

originale du Vélo-Rail de Bussière-Galant (1995) ne saurait être généralisée. En 2012, sur les 196 gares existantes en Limousin, la situation des 110 qui ne sont plus en usage se partage entre cessions (particuliers, entreprise ou commune), désaffectation ou projet de démolition. Pascal Desmichel relève en milieu rural « une absence totale de considération de la notion de patrimoine ferroviaire » tant sur le plan économique que culturel et identitaire, quand les infrastructures ne sont pas conçues, à Lavaveix-les-Mines, comme « des objets de contrainte et de contrariété »¹². A quoi attribuer ce désintérêt général ? On peut invoquer à la fois une raison administrative et une raison financière. Les communes sont peu associées à la gestion de bâtiments qui relèvent de la SNCF ou de Réseau ferré de France, et plus prosaïquement sont réticentes à consacrer des dépenses élevées sans utilité tangible entrevue. La difficulté à préserver ces traces matérielles du passé constitue un signe de déclin et de marginalisation des espaces ruraux. Malgré tout, la perspective d'une démolition décidée par la SNCF peut susciter une réaction: ainsi à la Celle-Corrèze, les efforts conjugués de la commune et d'une association sauvent *in extremis* la gare.

Nous pouvons examiner le processus de transformation d'un monument en « monument historique » à travers le cas de l'imposant mausolée allemand édifié en 1915 dans le cimetière Saint-Charles de Sedan (voir photographie n°1). Au moment de sa construction, l'édifice a clairement comme objectif de s'adresser à la mémoire vivante, et correspond donc à un monument funéraire. Aujourd'hui en ruine, il est menacé de démolition par la municipalité (voir photographie n°2). Son sort fait l'objet d'ardents débats, en soulevant plusieurs questions de nature financière et quant au sens à donner à une éventuelle réhabilitation. La décision dépend largement du statut donné à l'édifice : soit il est considéré comme un « monument » sans valeur esthétique et dont le sens s'est perdu, et sa destruction est alors légitime ; soit il est considéré comme un « monument historique », témoignage vivant de la première guerre mondiale, et sa préservation se justifie. Le maire, par ailleurs professeur d'histoire de l'art, a beau jeu de mettre en avant le coût de la réhabilitation, de 50 000 euros, face aux 13 000 euros prévus pour la démolition. Hors cet argument, il assume clairement son refus d'une restauration en avançant qu'il s'agit d' « un édifice de provocation qui n'a aucune valeur, à tel point que les autorités allemandes s'en fichent comme de l'an 40¹³. En effet, le désintérêt prédomine du côté allemand, d'abord parce que les restes des soldats ont déjà été transférés dans un ossuaire, ensuite parce que la mémoire du premier conflit mondial s'est largement effacée outre-rhin. Il semblerait paradoxal, de ce point de vue, qu'une ville en crise comme Sedan soit contrainte à payer

¹² Desmichel, P., 2012, p.164.

¹³ « Le mémorial allemand de Sedan menacé de destruction », *L'Alsace*, 29 avril 2011.

pour monument à la mémoire d'hommes venus occuper son territoire, et encore perçu comme un symbole « d'humiliation de la population sedanaise par l'armée allemande »¹⁴. A l'opposé, la Société d'histoire et d'archéologie du Sedonais plaide pour la réhabilitation, mais avec des arguments fragiles comme l'ancienneté (« un des premiers bâtiments publics à avoir été construit en béton armé ») et la promotion d'un très général « devoir de mémoire » pour contrecarrer un hypothétique « retour des nationalistes ». Depuis, la démarche de sauvegarde s'est internationalisée : le 21 février 2012, une lettre collective est adressée aux autorités par des historiens universitaires, au demeurant issus des puissances alliées ou neutres (Français, Suisses, Italiens, Canadiens). La lettre fait notamment valoir un argument de culpabilité (« on ne peut concevoir que les autorités françaises détruisent le patrimoine allemand »), mais insiste surtout sur la valeur de témoignage du monument. La commune n'ayant aucune intention de dépasser l'enveloppe budgétisée pour sa destruction, le financement de la réhabilitation devra être assuré par l'Etat français ou par une souscription internationale, soutenue par quelques associations allemandes. Ainsi, la passion française pour le patrimoine et la vivacité du souvenir de la première guerre mondiale permettent d'envisager la restauration d'un monument à la gloire des soldats du IIème Reich. A la faveur du centenaire de la Première Guerre mondiale, l'UNESCO relaie cette démarche en inscrivant le mausolée sedonais au sein d' « un ensemble significatif de sites funéraires et mémoriels » du Front Ouest¹⁵.

Au terme de ce chapitre, nous espérons avoir montré qu'on ne peut penser le patrimoine, ni agir sur lui sans prendre en compte, à tous les niveaux, la dimension chronologique. La notion même de patrimoine est d'ailleurs le résultat d'un processus historique. Le patrimoine éloigne le spectre d'une histoire désincarnée et purement intellectuelle, et en constitue assurément une des facettes les plus attractives. Malgré tout, on ne saurait trop insister sur le fait qu'il ne résume pas simplement notre passé mais révèle à la fois le rapport que nous entretenons avec lui et ce dont nous voulons en conserver.

Vincent Cousseau, Limoges, 2014.

¹⁴ « Le monument aux morts allemand toujours dans le flou », *L'Union-L'Ardennais*, 12 avril 2014.

¹⁵ <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5884/> Consulté le 5 octobre 2014.

Photog. 1 : Le mausolée allemand de Sedan, d'après une carte postale des années 1920



Photog. 2 : Le mausolée allemand de Sedan en ruine au début du XXIe s.



Bibliographie

- Boulad-Ayoub, J., 2012. L'abbé Grégoire et la naissance du patrimoine national, suivi des trois rapports sur le vandalisme, P.U. de Laval, Laval, 99p.
- Cazes, A., 2007. « La reconstruction du centre-ville de Dresde », p.237 in Vallat, J.-P. (eds), *Mémoires de patrimoine*, L'Harmattan, Paris, 318p.
- Chastel, A., 1986. « La notion de patrimoine », in Nora, P. (eds), *Les lieux de mémoire*, tome II : La Nation, Bibliothèque Illustrée des Histoires, Paris, 405-450.
- Choay, F., 2011. « Le patrimoine en questions », *Esprit*, novembre : 194-222.
- Davis, C., 11 janvier 2002. « The Ubiquity of Antiquity », *Times Higher Education Supplement*, II : 17.
- Desmichel, P., 2012. « Le patrimoine ferroviaire bâti en Limousin rural. Les leçons d'un inventaire général des bâtiments voyageurs », *Histoire et sociétés rurales*, 37-1 : 149-172.
- Girard, G., 2003, « Patrimoine et politiques urbaines en Méditerranée. Le passé recomposé », *Rives méditerranéennes*, 16 : 7-10.
- Guérin, M.-A., 2009. « Action publique et patrimoine culturel en Vallée d'Aoste. Refonder la légitimité du statut de l'autonomie ? », *Pôle Sud*, 1-30 : 99-126.
- Guérin, M.-A., 2008. « Le patrimoine culturel, instrument de la stratégie de légitimation de l'Union Européenne. L'exemple des programmes interreg », in Les approches sociologiques de l'intégration européenne. Perspectives critiques, L'Harmattan, Paris, *Politique Européenne*, 2-25 : 231-251.
- Guillaume, M., 1990. « Invention et stratégies du patrimoine », p.13-20, in Jeudy, H.-P. (eds), *Patrimoines en folie*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 297p.
- Hershkovitch, C. et Rykner, D., 2011. *La restitution des œuvres d'art. Solutions et impasses*, Hazan Eds, Paris, 127p.
- Millet, B., 2005. « Le patrimoine régional au défi d'une nouvelle rénovation », *La Pensée de midi*, 16 : 72-76.
- Nenadic, S., 2002. « Historiens et patrimoine en Grande-Bretagne », *Le Mouvement Social*, 200 : 116-122.
- Poulot, D., 1997. *Musée, nation et patrimoine 1789-1815*, Gallimard, Paris, 406p.
- Queyrel, F., 2008. *Le Parthénon, un monument dans l'Histoire*, Bartillat, Paris, 240p.
- Sire, M.-A., 2005. *La France du patrimoine. Les choix de la mémoire*, Gallimard et Evreux, Paris, 144p.
- Thiesse, A.-M., 1999. *La construction des identités nationales*, Gallimard, Paris, 385p.